

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE LA TELE CABINE « COMBELOUVIERE » Comportant défrichement

Le Maire de La Léchère, Le Maire de Les Avanchers-Valmorel, informe le public que par arrêtés du 17 décembre 2025, a été prescrite l'enquête publique environnementale portant sur les demandes de permis de construire déposées par la SAS Domaine Skiable de Valmorel pour la construction de la télécabine « COMBELOUVIERE ».

Le dossier mis à l'enquête publique est constitué d'un volet technique et d'un volet administratif ; il comporte en particulier la demande de permis de construire portant la demande d'autorisation de défrichement, incluant une étude d'impact et son résumé non technique, l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 09 décembre 2025 ; le mémoire en réponse à cet avis.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs **du lundi 26 janvier à 9h00 au mercredi 25 février 2026 à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de LA LECHERE du lundi au vendredi 9h-12h/13h30-17h et de la mairie de LES AVANCHERS-VALMOREL du lundi au vendredi 9h-12h et mercredi 14h-17h30.

Les pièces du dossier sont également disponibles par téléchargement sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6994/>. Elles sont aussi consultables gratuitement en mairie de LA LECHERE et en mairie de LES AVANCHERS-VALMOREL, aux jours et heures habituels d'ouverture, sur un poste informatique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête,
- Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur centralisées à l'adresse du siège de l'enquête publique, Mairie de Les Avanchers-Valmorel, 173 Rue des Prés de la cure, 73260 Les Avanchers-Valmorel,
- Par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-6994@registre-dematerialise.fr,
- Directement depuis le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6994/>.

Monsieur Gabriel REY, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par Le Président du Tribunal Administratif de Grenoble ; il siègera en personne à la disposition du public pour recevoir des observations écrites ou orales :

- A la mairie de LA LECHERE, lundi 26 janvier 2026 de 9h00 à 11h00 et jeudi 12 février 2026 de 15h00 à 17h00 ;
- A la mairie de LES AVANCHERS-VALMOREL, mercredi 25 février 2026 de 15h00 à 17h00.

Les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête, en tenant compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sont les arrêtés délivrant les permis de construire de la télécabine « COMBELOUVIERE » par Le Maire de LA LECHERE et par le Maire de LES AVANCHERS-VALMOREL, ainsi que l'arrêté portant autorisation de défrichement par La Préfète de la Savoie.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de LA LECHERE et à la Mairie de LES AVANCHERS-VALMOREL, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6994/>, sur les sites internet des mairies la-lechere.fr rubrique urbanisme/enquêtes publiques et lesavanchers.fr rubrique la commune/enquêtes publiques, pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire de La Léchère – Dominique COLLIARD
Le Maire de Les Avanchers-Valmorel – Jean Michel VORGER